



1208503703

DATE DEPOT : 2012-09-18

NUMERO DE DEPOT : 2012R084938

N° GESTION : 1991B03299

N° SIREN : 381113372

DENOMINATION : SAGL

ADRESSE : 22 RUE DELAMBRE 75014 PARIS

DATE D'ACTE : 2012/07/10

TYPE D'ACTE : RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES

NATURE D'ACTE :

SAGL SAS

22, rue Delambre - 75014 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital
avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 juillet 2012



SAGL SAS

Siège social : 22, rue Delambre 75014 Paris

Capital social : 342.000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale du 24 juillet 2012

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 8.000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital donnera lieu à l'émission de 200 actions d'une valeur nominale de 40 euros (soit une augmentation de capital de 8.000 €) assortie d'une prime d'émission de 16 euros par action à émettre (soit une prime d'émission totale de 32.000 euros).

Il appartient au Président d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire au 31 mai 2012, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du Président sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant ;
- la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire établie sous la responsabilité du Président au 31 mai 2012, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels.

Cette situation financière intermédiaire a fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elle a été établie selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et à mettre en oeuvre des procédures analytiques.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de cette situation financière et données dans le rapport du Président.
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital appréciée par rapport aux capitaux propres ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Tourrettes sur Loup, le 10 juillet 2012



Olivier TROLLUX
Commissaire aux Comptes

